

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIBOURNE

**SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2015**

Nombre de conseillers  
composant le Conseil  
Municipal : 35

L'an deux mil quinze, le seize octobre, à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON, Maire

**Etaient Présents :**

Monsieur Philippe BUISSON, Maire,

Madame Laurence ROUEDE, Madame Corinne VENAYRE, Monsieur Thierry MARTY, Madame Catherine BERNADEAU, Madame Agnès SEJOURNET, Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, Monsieur Michel GALAND, Madame Annie POUZARGUE, Monsieur Régis GRELOT, adjoints,

Madame Monique JULIEN, Monsieur Daniel BEAUFILS, Monsieur Patrick NIVET, Monsieur Joël ROUSSET, Madame Annie CONTE, Madame Esther SCHREIBER, Madame Isabelle HARDY, Madame Véronique PIVETEAU, Madame Gabi HÖPER, Monsieur Omar N'FATI, Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Monsieur Val DUCLOS, Madame Sandy CHAUVEAU, Monsieur Jean-Paul GARRAUD, Monsieur Christophe DARDENNE, Monsieur Rodolphe GUYOT, Monsieur Gonzague MALHERBE, Madame Mélanie BOISSAVIE, Monsieur Christophe GIGOT, Conseillers

**Etaient excusés :**

Monsieur Denis SIRDEY pouvoir à Madame Laurence ROUEDE,

Monsieur Jean-Pierre GAUTHIER pouvoir à Monsieur Régis GRELOT,

Monsieur Nouredine BOUACHERA pouvoir à Monsieur Jean-Louis ARCARAZ,

Madame Sabine AGGOUN pouvoir à Monsieur Philippe BUISSON,

Madame Claire BLONDEL pouvoir à Monsieur Jean-Paul GARRAUD,

Monsieur Alain HERAUD

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance.  
-----

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015**

**Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 34**

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 octobre 2015, a :

- Installé deux nouveaux élus : Mme Mélanie Boissavie et Monsieur Christophe Gigot ;

- présenté le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme - débat sur les orientations générales

La séance a été levée à 21 heures 23.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON  
Maire de Libourne

NB : les décisions du conseil municipal et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.